

Date de la convocation : 09/06/2026

Date du Conseil de Surveillance : 19/06/2026

Présents :	9	
Absents :	13	
Personnes ayant donné pouvoir :	2	
Pour : 8300	Contre : 0	Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION N°2026-009 : Composition de la Commission des « Contrats » et désignation d'un membre du Conseil de surveillance en assurant la présidence – Avenant n°1

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Vu l'ordonnance n° 2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le décret n° 2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de surveillance de la SGPSO approuvé par délibération le 4 juillet 2022 et son remplacement approuvé par délibération le 13 octobre 2022 ;

Vu la délibération n°2023-002, approuvée par le Conseil de Surveillance le 10 mai 2023, portant sur la composition de la Commission « Contrats » et la désignation d'un membre du Conseil de surveillance en assurant la présidence ;

Vu la délibération N°2023-007, approuvée par le Conseil de Surveillance le 28 juin 2023, portant sur l'approbation des Règlements intérieurs des Commissions des « Contrats » et des « Gares » et « Ingénierie financière » ;

Vu le résultat du scrutin ;

Considérant que le quorum est atteint ;

Considérant que M. Bruno CAUBET est candidat à intégrer la composition de la Commission des contrats comme représentant de la Communauté d'agglomération du SICOVAL en remplacement de M. Pierre FROUSTEY de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud ;

Considérant que Mme Gisèle VINCENT est candidate à intégrer la composition de la Commission des contrats comme représentante de la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées en remplacement de M. Jean Christian PEDEBOY ;

Considérant que M. Frédéric DUTIN est candidat à intégrer la composition de la Commission des contrats comme représentant de la Communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan en remplacement de M. Charles DAYOT ;

Considérant que la Présidence de la Commission des contrats est vacante ;

Considérant la candidature à la Présidence de la Commission reçue ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance décide :

ARTICLE UN : D'établir la composition de la Commission des contrats comme suit :

GAREL Vincent, Région Occitanie

CAUBET Bruno, Communauté d'agglomération SICOVAL

BOUCHAUD Franck, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées

VINCENT Gisèle, Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

GUILLEMOTEAU Patrick, Région Nouvelle-Aquitaine

MARTINEZ Olivier, Conseil départemental des Landes

DUTIN Frédéric, Communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan

ARTICLE DEUX : De désigner M. Bruno CAUBET comme Président de la Commission des Contrats.

ARTICLE TROIS : D'autoriser la Présidente du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente
du Conseil de Surveillance



Carole DELGA